

Règlement d'accès et d'utilisation de l'aire de glisse d'Eymoutiers

Dispositions générales :

Le Skate Park d'Eymoutiers est un lieu public aux horaires réglementés. Il n'est pas surveillé.

Les utilisateurs en acceptent toutes les conditions d'utilisation et les risques liés à la pratique des activités autorisées ; ils en assurent l'entière responsabilité.

Définition des activités :

Le Skate Park est exclusivement réservé à la pratique du skate, du roller et de la patinette street, BMX

La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents s'ils sont mineurs.

Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés et appropriés à ces pratiques sportives.

Toutes autres activités, auxquelles le Skate Park n'est pas destiné, sont interdites.

La Ville ne peut être tenue pour responsable de quelque accident que ce soit, dû à l'utilisation normale ou anormale de l'équipement mis à la disposition des utilisateurs.

Conditions d'accès :

L'accès au Skate Park et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 8 ans. Il n'est accessible aux enfants âgés de 8 à 12 ans que sous la responsabilité et en présence d'un parent ou d'une tierce personne majeure.

Le port du casque est obligatoire pour toutes pratiques sur le Skate Park. Les équipements de protection de type protège-poignets et genouillères sont vivement recommandés.

Deux personnes au minimum doivent être présentes simultanément lors de l'utilisation du Skate Park, afin de pouvoir prévenir les secours en cas d'accident.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs du et à avoir un comportement respectueux à leur égard.

Les associations de la ville liées aux pratiques du Skate Park et les services municipaux sont prioritaires pour l'utilisation du site.

L'utilisation est déconseillée en cas de pluie (risque de chute). Elle est formellement interdite en cas d'intempéries hivernales (neige et verglas) et après la tombée de la nuit.

La Ville se donne le droit d'interdire l'accès au site à tout moment.

L'accès au Skate Park n'autorise pas l'accès aux autres équipements.

Conditions horaires :

Les horaires d'accès au Skate Park sont les suivants :

Du lundi au jeudi de 9h à 20h

Les vendredis et samedis de 9h à 22h

Le dimanche de 10h à 18h

L'accès est interdit en dehors de ces horaires.

La Ville se réserve à tout moment le droit de modifier les horaires d'ouverture pour garantir les conditions de bonne utilisation et le respect du voisinage.

Conditions d'ordre et de sécurité :

Il est interdit de dégrader ou d'utiliser à mauvais escient le site mis à disposition du public pour son confort et son agrément.

Il est interdit d'utiliser de tout matériel sonore dont le bruit est susceptible de troubler le calme et la tranquillité des lieux (musique, instruments de musique, pétards, fusées, ...).

Il est formellement interdit :

D'utiliser tout type de véhicule à moteur sur le site.

D'introduire des objets ou matériaux non fixés qui pourraient constituer un risque (palette, planche de bois, bouteilles en verre,...).

De faire rentrer tout animal, même tenu en laisse.

D'endommager, salir, graver, écrire sur quelque support que ce soit (modules et béton lissé).

De faire de la publicité par panneaux, affiches temporaires ou permanentes, sauf autorisation préalable de la mairie.

De se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non, sans autorisation préalable de la mairie.

De consommer tout type de boissons ou nourriture sur l'aire de pratique dans quelque emballage que ce soit (canette, verre, ...).

De faire du feu ou des barbecues.

D'évoluer sur la structure avec des chaussures qui ne sont pas adaptées (chaussures à crampons en fer, chaussures à talon, ...).

Les lieux doivent être maintenus propres par les utilisateurs : les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Manifestations :

Les manifestations - spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournois, ... - ne peuvent être organisées sans autorisation de la mairie, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre.

Lors des manifestations organisées par la mairie ou les associations, le site sera réservé exclusivement au déroulement de celle-ci. Toute autre utilisation sera interdite pendant la durée de la manifestation.

Numéros d'urgence

18 : Pompiers

15 : SAMU

17 : Gendarmerie

112 : Secours

05.55.69.10.21 : Mairie

